

## Objectifs

L'objectif du dispositif est de permettre aux personnes en situation de handicap par le syndrome d'Asperger d'entamer un parcours d'insertion sociale et professionnelle.

## Bénéficiaires

Personnes en situation de handicap par le syndrome d'ASPERGER ayant obtenu de la CDAPH une notification vers le dispositif.

## Modalités pratiques

Dès réception de la notification de la CDAPH par l'intéressé, prendre contact avec le CLRP pour un premier rendez-vous de positionnement.

## Parcours

Le dispositif se modélise en quatre étapes (confère schéma).

### Première étape :

**Une évaluation** permettant d'évaluer la capacité des personnes à intégrer un dispositif d'insertion professionnelle.

### Deuxième étape :

**Une phase d'observation de 4 à 6 semaines** permettant par le biais de différents outils d'évaluations techniques, psychométriques, outils mesurant les capacités d'interactions sociales et professionnelles, ateliers etc.. d'évaluer le potentiel d'employabilité de la personne positionnée.

### Troisième étape :

**Une phase d'orientation et d'élaboration de projet professionnel de 12 à 14 semaines.** Cette étape doit permettre de :

- Travailler sur les compétences sociales et professionnelles.
- Elaborer une orientation professionnelle, en fonctions des compétences, aptitudes et la spécificité de la situation de handicap de la personne.
- Valider le projet professionnel et les environnements de travail adaptés et ce par le biais de l'immersion en entreprise entre 4 et 6 semaines.

### Quatrième étape :

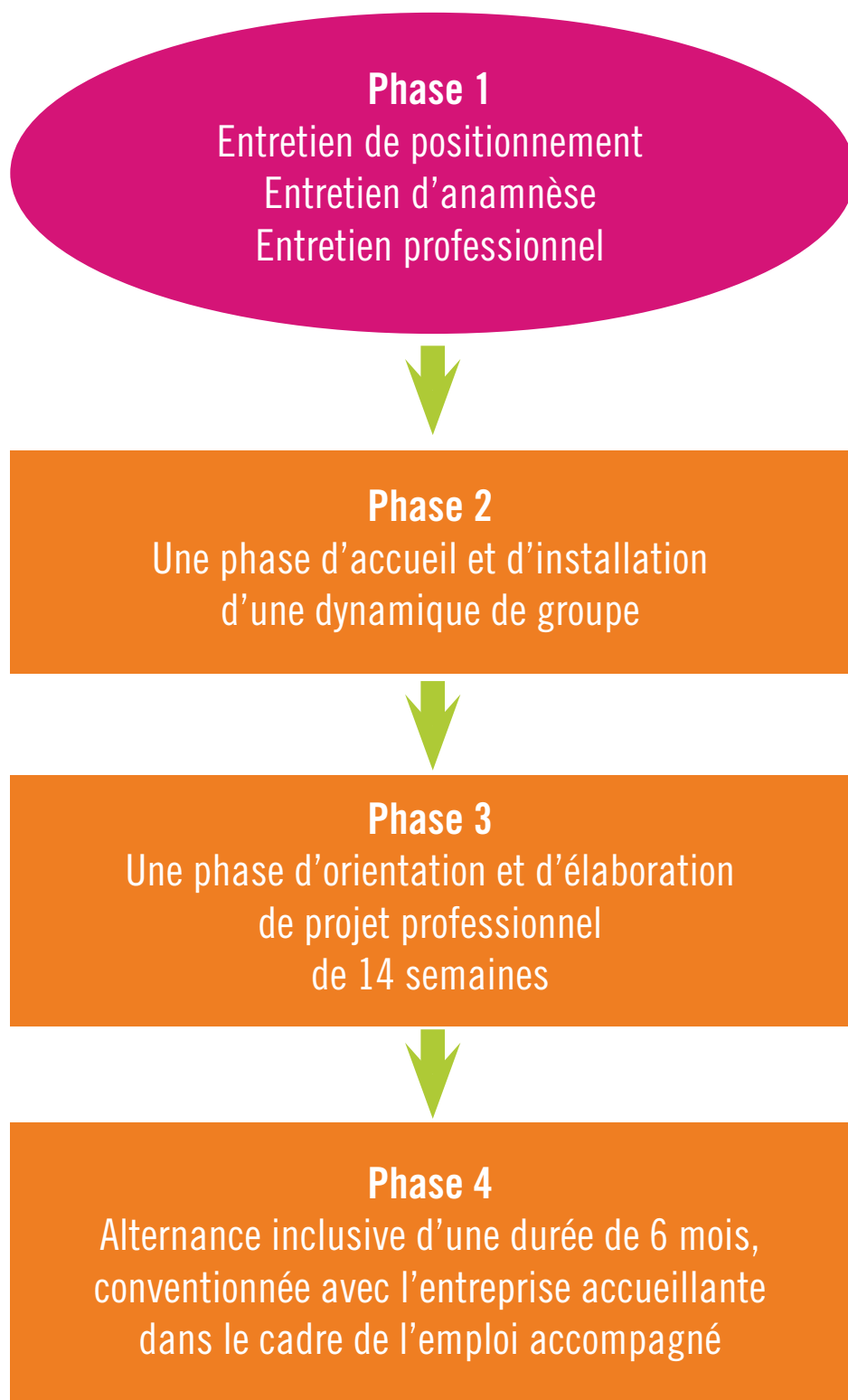
**Alternance inclusive d'une durée de 6 mois.**

Par une alternance renforcée, cette étape doit permettre :

- Une montée en compétences et en qualification sur poste de travail.
- Un entraînement des habiletés professionnelles nécessaire au maintien sur le poste de travail.

A ce stade, le renforcement avec l'entreprise sera optimal afin d'assurer une montée en qualification sociale et professionnelle. Ce processus d'alternance inclusive doit tendre à une sécurisation du parcours par le biais, autant que faire se peut, de la signature du contrat de travail (CDI/ CDD/ Contrat en alternance ou contrat d'apprentissage).

# Passeport Professionnel Asperger



**Vous souhaitez visiter l'établissement :** Chargé d'admission au 03 20 10 43 72

**Vous avez besoin d'informations complémentaires au sujet de la formation :**  
Assistante du service Préorientation au 03 62 28 30 42 - 43

**Localisation :** urbaine, à 10 mn de la station de métro CHR Oscar Lambret (accès direct en bus possible).  
**Hébergement et restauration :** chambres individuelles dont certaines sont spécifiquement adaptées aux personnes à mobilité réduite, restauration pouvant être adaptée aux besoins individuels (régimes,...).  
**Activités culturelles, de loisirs :** organisées par le conseil de vie sociale, en collaboration avec l'animatrice du Centre.

**Centre Lillois de  
Réadaptation Professionnelle**  
3 rue du Docteur Charcot  
CS 20001 - 59041 LILLE  
Tél : 03 20 10 43 60

 **GRUPE NORD PAS-DE-CALAIS PICARDIE**  
**UGECAM**  
Soigner, rééduquer, réinsérer : la santé sans préjugés